

Communiqué de presse

Lausanne, le 24 janvier 2011

Réouverture de l'abri de Coteau-Fleuri pour loger des migrants

D'entente avec la Municipalité de Lausanne, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) ré-ouvrira le 2 février 2011 l'abri de protection civile « Coteau-Fleuri » situé dans le quartier lausannois des Boveresses. Cinquante hommes seuls à l'aide d'urgence pourront y être hébergés la nuit, et une structure de jour sera mise à disposition à proximité. Un encadrement spécialisé est prévu.

A partir du mercredi 2 février 2011, l'abri de protection civile « Coteau-Fleuri » ouvrira tous les soirs ses portes à 19h30 pour accueillir au maximum cinquante migrants bénéficiaires de l'aide d'urgence. Situé sous l'école primaire des Grangettes, l'abri sera fermé en journée. Les repas seront pris dans une structure de jour située à l'avenue des Boveresses 17, qui sera accessible de 9h00 à 20h30, week-ends inclus.

L'abri sera sous la surveillance de deux agents de sécurité qui filtreront les entrées et veilleront à la tranquillité des lieux à l'intérieur comme à l'extérieur. Le matin, l'abri fermera et les résidents seront dirigés vers la structure de jour où seront servis les trois repas quotidiens. Des postes d'animateur socio-éducatif seront dédiés à ce lieu, avec en outre la présence régulière d'assistants sociaux. Un surveillant sera également présent à la structure de jour et un intendant complètera l'équipe pour assurer la maintenance de l'abri et de la structure de jour.

Plusieurs partenaires de l'EVAM ont été invités à visiter les deux sites le mardi 18 janvier 2011. Etaient présents des représentants de la Police de Lausanne, des sociétés de surveillance mandatées, ainsi que de la Policlinique médicale universitaire (PMU). Dans la structure de jour, une pièce sera mise à disposition du Centre de santé infirmier de la PMU. Par ailleurs, l'EVAM est en contact avec le réseau bénévole Solidarité Eglises-Migrations, qui a annoncé sa disponibilité à soutenir les migrants à travers diverses interventions (écoute, conseils, aide).

Déjà utilisé par le passé pour héberger des requérants d'asile, l'abri de Coteau-Fleuri avait été fermé en 2004. La Municipalité de Lausanne a ensuite accepté en 2009 de remettre l'abri à disposition de l'EVAM en cas de besoin. Longtemps différé dans l'espoir de trouver une autre solution, ce projet doit maintenant permettre de répondre à la forte hausse des personnes à l'aide d'urgence. En effet, malgré une stabilisation du nombre de migrants assistés par l'EVAM, la proportion de personnes en situation irrégulière a nettement augmenté, passant de 603 au 31 décembre 2008 à 886 au 31 décembre 2010, dont 240 célibataires assistés uniquement en nature. L'EVAM cherche toujours à développer un projet de nouveau foyer dans une commune du canton encore peu sollicitée dans l'accueil de migrants.

Renseignements

Emmanuelle Marendaz Colle, chargée de communication, tél. 021 557 06 06